

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 15 janvier 2016**

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Trapenard et Mmes Cardia, Delecroix, Pétard.

Excusés : Mme Martin

Pouvoirs :

Mme Dupont à Mme Pétard

Formant la majorité des membres en exercice.  
Mme Delecroix a été élue secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 08/01/2016

**Date d'affichage :** 29/01/2016

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, en demandant de changer l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour, et d'ajouter les dossiers concernant les commerces à l'ordre du jour. Tous les membres présents donnent leur accord pour ces modifications.

Il passe ensuite la parole à Monsieur DESCHAMPS, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint demande s'il y a des observations à formuler par rapport au compte rendu du conseil municipal précédent. Celui-ci est approuvé par tous les membres présents.

**Conseil municipal des jeunes**

Madame Delecroix, conseillère municipale chargée de la Jeunesse, rappelle que deux séances du conseil municipal des jeunes se sont déjà tenues, dans un état d'esprit très positif et au-delà même des attentes des élus. Mademoiselle Isoline DUPONT, fait alors au nom du conseil municipal des jeunes connaître les projets en cours : soirée jeunes, activités théâtre, cuisine, pâtisserie, jeux de société, soirée pyjamas. Elle fait connaître également le souhait de l'ensemble des jeunes de pouvoir disposer à la demande, d'une salle de rencontre. Plein d'autres idées sont également en cours de réflexion en particulier un city parc... Pour les soirées, la mairie s'engage à imprimer les flyers et les affiches. Madame Delecroix conclut le débat en estimant que la commune est très satisfaite des initiatives prises par les jeunes et se tient prête à les aider autant que possible.

## **Rapport définitif d'observations de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.)**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que la C.R.C. a adressé le 12 octobre 2015 son rapport d'observations définitif concernant la gestion de la commune sous le mandat précédent, pour les exercices 2009 à 2014. Ce rapport est accompagné d'une lettre du maire précédent. A partir du moment où ce rapport est présenté au conseil municipal, celui-ci devient publiable et communicable à toutes personnes qui en fera la demande, conformément aux dispositions de l'Article R.241-18 du Code des Juridictions Financières. Il rappelle également que chacun a reçu le rapport avant la séance du conseil municipal.

Après un court débat, Monsieur le Maire, donne lecture d'une note de synthèse du rapport définitif de la C.R.C. et du propre rapport d'étape de la municipalité actuelle après deux ans d'exercice. Il précise enfin que cette note sera restituée dans le bulletin municipal du mois de février.

### **Réhabilitation de la mairie et de l'agence postale**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait savoir que ces travaux sont éligibles aux subventions DETR de l'Etat, au dispositif de soutien du Conseil Départemental et aux aides du Groupe La Poste. Il ajoute que le dispositif de soutien du Conseil Départemental a été complètement remanié cette année. Celui-ci comprend 15 volets allant d'un dispositif de solidarité départemental, à un dispositif de soutien aux travaux sur le bâti, aux travaux de voirie, en passant par des dispositifs d'aide aux travaux sur le patrimoine rural ... etc. Il précise que pour la majorité des dispositifs, il est possible de globaliser le soutien du département sur 2 ans, et qu'un dossier de subvention par dispositif ne peut être présenté qu'une fois tous les 2 ans, à l'exception du dispositif de solidarité départemental. Quant aux aides du Groupe La Poste, elles peuvent être mises en œuvre, dans le cas où il y a mutualisation du secrétariat de mairie et de l'agence postale.

Monsieur l'adjoint aux travaux, poursuit la présentation du projet en expliquant que celui-ci a été élaboré par Monsieur COULANJON, agent de l'ATDA moyennant des honoraires de 4.5 % du montant des travaux hors taxes. Celui-ci a subdivisé les travaux en 8 lots. Il présente aussi sur plan, et grâce aux informations communiquées par les agents du Groupe La Poste, l'agencement futur des bureaux.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente alors le plan de financement de cette opération qui serait le suivant :

- coût total.....	74 474 € ht
- DETR .....	22 342 € ht
- Dispositif de soutien du département.....	22 342 € ht
- Groupe La Poste.....	12 500 € ht
- Autofinancement.....	17 290 € ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

D'arrêter le projet

D'adopter le plan de financement ci-dessus

De solliciter une subvention aux différents organismes

Et d'inscrire cette opération au budget primitif 2016

### **Programme de voirie rurale 2016**

Compte tenu des travaux d'investissement très lourds programmés sur 2016 tels que la réhabilitation de la mairie et l'aménagement des réseaux d'assainissement consécutif à la vente du camping, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, estime qu'il paraît prudent d'envisager un allègement du programme de voirie par rapport à celui qui avait été prévu initialement.

La proposition est faite de se limiter à la partie Nord Est du chemin des Ronzières (VC 6) et le chemin du Mas (VC n° 8). Il propose également que suite à la publication de l'appel d'offre sur le site de l'ATDA, l'entreprise la moins disante soit retenue. Le choix se porte alors sur l'entreprise COLAS.

Il précise qu'une subvention de 50 %, peut être obtenue du conseil départemental dans le cadre du dispositif de solidarité, concernant différents travaux et équipements pour un montant de dépenses compris entre 3.000 et 10.000 € HT.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente alors le plan de financement de cette opération qui serait le suivant :

- coût total.....9 970 € ht
- Dispositif de solidarité du département ...4 985 € ht
- Autofinancement.....4 985 € ht

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette proposition.

### **Assainissement**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que suite à la vente du camping, la commune s'est engagée à construire un réseau de refoulement en bas du bourg et à augmenter la capacité de la station d'épuration de Dhuême. Il rappelle également que l'appel d'offre du projet d'étude a été lancé le 14 décembre 2015 avec une date limite de dépôt des plis fixé au 28 janvier à midi, et qu'une demande d'attribution de réserve parlementaire aux deux sénateurs de l'Allier leur a été adressée le 11 décembre 2015. Après s'être livré à un examen plus approfondi du dossier, il s'avère que la station à roseaux de Dhuême, dispose en réalité d'une réserve de 50 EH, correspondant à un projet d'implantation de lotissement qui n'a jamais abouti. En conséquence, les travaux d'aménagement d'assainissement de la commune se limiteront uniquement à la création d'un réseau de refoulement. Consécutivement, le coût du projet va passer de 180.000 € à environ 100.000 €.

### **Passage de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble à la F.P.U.**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, fait savoir que par délibération n° 96/2015 du 17 décembre 2015, la Com-Com Sioule, Colettes et Bouble, a instauré le régime de la F.P.U.

Il précise les conditions dans lesquelles la délibération a été présentée qui la rendent ainsi particulièrement litigieuse.

Il s'interroge sur l'intérêt de changer le régime de fiscalité à la veille de la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du nouveau schéma de restructuration intercommunal.

Il ajoute, que la Com-Com de Gannat, placée pourtant devant la même problématique, a adopté une position d'attente.

Il insiste aussi sur les conséquences de cette délibération, prise in extrémis qui va empêcher la commune de Lalizolle de tenir les engagements pris vis-à-vis des entreprises, à qui la promesse avait été faite de baisser de façon drastique leur fiscalité en 2016.

Il propose dans ces conditions, de saisir Monsieur le Sous Préfet de Montluçon, pour qu'il introduise un recours en annulation au T.A. de la délibération sus visée.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette proposition.

### **Commerces**

- Restaurant la mémé nette : Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait savoir que le bureau a pris la décision d'engager une procédure de recouvrement des impayés de la SAS Roumeau. Un commandement de payer a été envoyé par huissier pour un montant de 3 026.04 €. En cas de non paiement, la commune est décidée à poursuivre la procédure jusqu'à son terme.
- Epicerie au coin des délices : Monsieur le Maire, rappelle que l'association de bénévoles a donné son préavis de départ par une lettre du 25 novembre 2015, qui prendra effet au 31 mars 2016. Il se félicite de l'action des bénévoles qui ont rendu un grand service à l'ensemble des habitants de la commune. Il insiste aussi sur la bonne entente entre la commune et l'association. Madame Delecroix, souhaite obtenir des éclaircissements sur ce dernier point. En effet, elle ne comprend pas pourquoi dans ces conditions un tract de dénigrement de la commune a été déposé dans les boîtes aux lettres de tous les habitants. Monsieur le maire répond alors que lui-même s'interroge sur les véritables motivations de l'équipe de l'épicerie. Il s'interroge également sur le fait de savoir pourquoi les bénévoles souhaitent absolument vendre tout le matériel et le stock leur appartenant, ce qui évidemment ne facilitera pas l'installation d'un repreneur éventuel.

En conclusion, il est rappelé qu'un candidat sérieux à la reprise vient de se manifester. Il est par ailleurs décidé de lancer un appel d'offre par l'intermédiaire par la mission accueil du conseil départemental.

### **Vente d'une cuve à mazout**

La commune dispose au garage communal d'une cuve à mazout d'une capacité de 1.000 l dont elle ne se sert plus.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait savoir qu'une proposition d'achat a été faite par Monsieur SIVADE, de la commune de Servant, à un prix de 350 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette proposition.

### **Participation des associations aux frais de chauffage**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle qu'une délibération instaurant une participation des associations aux frais de chauffage avait été prise par le conseil municipal dans sa séance du 13/11/2009. Or à l'usage il s'avère d'une part que les conditions de son application sont difficiles et d'autre part que les retombées financières sont insignifiantes. Il insiste aussi sur le fait, qu'il paraît un peu absurde de reprendre aux associations par ce moyen une partie des subventions qu'ils leurs sont octroyées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération du 13/11/2009.

## **Adhésion au centre de formation des apprentis d'Avermes**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait savoir au conseil municipal que la commune est sollicitée par le centre de formation des apprentis d'Avermes pour lui verser une cotisation au titre de l'année 2016, de 45.73 € par apprenti domicilié dans la commune.

Vu l'intérêt de l'apprentissage, il propose donc pour répondre à cette demande de verser une cotisation égale à 45.73 € au C.F.A. d'Avermes (un apprenti concerné dans la commune).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cette proposition.

## **Contrat Primagaz**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, informe le conseil municipal de son entretien du 30 décembre dernier, avec Monsieur Fusibay, agent de Primagaz. Plusieurs affaires ont été réglées à cette occasion :

- modalité de vidange de la cuve à gaz du camping dans la cuve du gîte communal
- enfouissement de la cuve du logement de La Poste, sis 3 place de la Liberté

De plus, le contrat de fourniture de gaz par Primagaz a été renégocié avec des prix en baisse de l'ordre de 30 %, aussi bien pour les contrats de la mairie en tant qu'utilisateur que pour les contrats des locataires des logements dont la mairie est propriétaire.

## **Endettement de la commune**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente un récapitulatif de l'évolution de l'endettement de fin 2013 à fin 2015 et des évolutions à venir. Il ressort que depuis la mise en place de la nouvelle municipalité, l'endettement est passé de 407.700 € à 176.700 €, soit une baisse record de 57 %.

Monsieur le Maire, fait observer que l'objectif de la municipalité est d'aller vers un endettement 0 en fin de mandat.

## **Tableau des taxes locales**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le récapitulatif de toutes les taxes payées par les contribuables de la commune soit en résumé, 163.767 € à la commune, 65.293 € à la Com-Com d'Ebreuil dont 59.962 € au Sictom, 61.072 € au Département, et 2.825 € à la Région.

## **Echanges avec les parents d'élèves**

Madame Delecroix, conseillère municipale chargée des affaires scolaires, fait savoir qu'une réunion de reprise de contact avec les parents d'élèves a eu lieu au mois de décembre. Un tiers des parents d'élèves, était présent, le dialogue a été constructif, les parents sont dans l'attente de solutions à l'avenir de l'école et du jardin d'enfants. Une deuxième réunion aura lieu prochainement. Madame Delecroix se fixe la date de fin mars, début avril, pour faire des propositions. Elle fait également remarquer que vu la convention de l'aménagement des territoires scolaires de l'Allier 2015-2018, passé le 13 novembre dernier entre le recteur de l'académie de Clermont-ferrand et les deux présidents des associations des maires de l'Allier, nous disposons d'un certain répit, mais qu'il va être nécessaire d'ouvrir le dialogue avec l'inspecteur d'académie et les autres élus du territoire dans un cadre contractuel.

### **Questions diverses :**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait le point sur le personnel, Monsieur Stéphane Ribeyron, est toujours en arrêt d'accident du travail, il vient de passer une nouvelle expertise médicale le 5 janvier, le dossier suit son cours. Concernant Madame Léonard Annie, son congé de grave maladie s'est achevé le 31 décembre 2015, les démarches sont en cours pour une éventuelle prolongation.

Il indique par ailleurs, que le dossier particulièrement lourd de l'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés a reçu un premier avis favorable, notifié par circulaire préfectorale du 07 janvier 2016.

Le programme des festivités 2016 est abordé, une pièce de théâtre sera jouée le 12 mars par la compagnie du bruant fou à la salle polyvalente, une manifestation avec la municipalité d'Ebreuil est prévue avec une troupe de chœurs basques en septembre, la fête patronale sera bien entendu renouvelée en septembre et un réveillon de fin d'année organisé par l'association des Amis de Boënat soutenu par la mairie est en préparation.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h30.